

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 10 OCTOBRE 2017 À 19H00

Le 10 octobre 2017, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 octobre 2017 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

- 1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
- 2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
- 3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

2017-10-00 : Démission de M. Guy-Michel BEROCHE. Installation de M. Philippe BAUD au sein du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

de prendre acte de l'installation de M. Philippe Baud, de la liste « Choisir Bièvres », dans les fonctions de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc en remplacement de M. Guy-Michel Béroche, démissionnaire.

2017-10-01 : Diverses opérations portant sur l'exercice budgétaire 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- pertes sur créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes.
- décision modificative n° 2 (DM2),
- modification des crédits de paiement 2017 des autorisations de programme de subventions de surcharge foncière.
- d'admettre en non-valeur les titres liés à la redevance spéciale des déchets non ménagers et aux droits de scolarité des conservatoires, d'un montant total de 2 057,77 €, au titre des exercices budgétaires 2013 à 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'éteindre les créances liées à la redevance spéciale des déchets non ménagers, d'un montant total de 7 120,62 €, au titre des exercices 2009 à 2016 ;
- d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2017, tel que présenté dans la maquette règlementaire annexée jointe et en synthèse dans le tableau ci-dessous;

SECTION D'INVESTISSEMENT											
				Dépenses	Recettes	Commentaires					
DEPENSE	S REELLES	D'INVEST	ISSEMENT	0,00€	0,00€						
Chapitre	Article	Fonction									
Chapitre 2	204 : Subve	ntions d'éq	uipement versés	-840 000,00 €							
204	20422	70	Subvention d'équipement versé aux personnes morales de droit privé	-840 000,00 €		Logement : réduction des crédits de paiement 2017 et rééchelonnement sur les exercices 2018-2020.					
Opération	110 : Vidéo	protection		840 000,00 €							
110	2315	110	Installations en cours	840 000,00 €		Vidéoprotection : solde du marché.					
458118 : Opération sous mandat : Piste cyclable Plaine de Versailles partie Villepreux				50 000,00€							
4581	458118	822	Opération sous mandat : piste cyclable de Versailles partie Villepreux	50 000,00€		Circulations douces : solde des travaux					
458105 : Opération sous mandat : Parking gare de Saint- Cyr			-50 000,00 €								
4581	458105	822	Opération sous mandat : parking gare de Saint Cyr	-50 000,00 €		Parking communautaire : réduction des crédits prévus pour la maîtrise d'œuvre.					

Il est précisé que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;

4) de modifier l'échéancier des crédits de paiement liés aux autorisations de programme n° 2015-001, 2015-002 et 2016-00 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en euros comme suit :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2015+2016)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	171 165,60	900 000,00	750 000,00	500 000,00	176 886,40	2 498 052,00
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	3 381 873,60	490 000,00	360 000,00	162 696,01		4 394 569,61
2016-001	Subventions habitat attribuées en 2016	276 093,60	220 000,00	750 000,00	750 000,00	503 906,40	2 500 000,00
	Sous-total CP subventions habitat	3 829 132,80	1 610 000,00	1 860 000,00	1 412 696,01	680 792,80	9 392 621,61

2017-10-02 : Gares routières gérées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Fixation du montant de la redevance au départ relative aux transporteurs.

de fixer le montant de la redevance au départ payée par les transporteurs à 1,25 € /départ à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les gares routières de Vélizy-Villacoublay et Lyautey – Versailles Rive-Gauche, gérées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, celles-ci offrant un service de niveau 3, conformément à la fourchette tarifaire établie par le STIF en 2009 ;

2017-10-03: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOMA). Exonération pour l'année 2018 des locaux à usage industriel ou commercial sur la commune de Vélizy-Villacoublay.

d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOMA) pour l'année d'imposition 2018, conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1° du Code général des impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux*, situés sur la commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dont les invariants fiscaux sont annexés à la présente délibération.

Cette disposition concerne les locaux qui ont recours à un service privé de collecte des ordures.

2017-10-04 : Conventions de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Versailles. Régularisation de l'exercice 2016 et prévisions de réalisation de l'exercice 2017.

- d'approuver l'évolution du ratio d'activité utilisé pour répartir le service mutualisé de la ville de Versailles en matière de commande publique pour le compte de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2) d'approuver la régularisation de l'exercice 2016 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la ville de Versailles, qui conduit à un montant global de 2 480,55 € à recouvrer par la Ville auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les avenants corrélatifs aux conventions existantes et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération :
 - l'avenant n° 1 modifiant l'indicateur d'activité utilisé pour la commande publique,
 - l'avenant financier arrêtant les montants réalisés au titre de l'année 2016,
 - l'avenant financier 2017 arrêtant les montants prévisionnels au titre de l'année 2017.

2017-10-05: Rapports annuels 2015 et 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) et du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Présentation au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

de prendre acte des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) et du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), au titre des années 2015 et 2016, auxquels la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adhéré.

2017-10-06 : Animation d'un « espace info énergie communautaire ». Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement conclue entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALECSQY).

 d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir à la convention d'objectifs conclue entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALECSQY), relatif à la prolongation du partenariat jusqu'au 30 juin 2018,

- Le montant de la participation financière pour Versailles Grand Parc s'élève à 27 431 € TTC ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant, à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- 2017-10-07: Intégration de la commune de Thiverval-Grignon au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

Adhésion des établissements publics territoriaux Paris Terres d'Envol, Grand Paris Sud Est Avenir et Boucle Nord de Seine au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Approbations par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- d'approuver la nouvelle modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre et portant sur l'intégration de la commune de Thiverval-Grignon;
- 2) d'approuver l'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre, des établissements publics territoriaux suivants, concernant les communes déjà membres du SEDIF, pour l'exercice de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018 :
 - Paris Terres d'Envol.
 - Grand Paris Sud Est Avenir,
 - Boucle Nord de Seine.
- 3) d'approuver la modification subséquente à venir des statuts du SEDIF.

2017-10-08 : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Rapport annuel 2016.

de prendre acte du rapport de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 2017-10-09 : Désignation de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes communautaires et externes :
 - commission consultative et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération,
 - Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU) : remplacement de représentants de la commune de La Celle-Saint-Cloud.
 - de procéder à la désignation de M. Christian ROBIEUX au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Jérémy DEMASSIET, adjoint au Maire de la commune de Bois-d'Arcy;
 - 2) de procéder à la désignation de M. Hervé BRILLANT en qualité de membre titulaire du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Olivier LEVASSEUR, conseiller municipal de La Celle-Saint-Cloud;
 - de procéder à la désignation de M. Laurent BOUMENDIL en qualité de membre suppléant du SITRU, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Hervé BRILLANT, adjoint au Maire de la commune de La Celle-Saint-Cloud.
- 2017-10-10 : Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy 2 conclu entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la RATP.

Approbation de l'avenant n° 2 portant sur l'élargissement des heures d'ouverture du point d'information du public.

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy 2, conclu entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Régie autonome des transports parisiens (RATP), portant sur l'élargissement des heures d'ouverture du point d'information des voyageurs de la gare, assuré par la présence d'un seul agent à compter du 1^{er} septembre 2017;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

2017-10-11: Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA).

Attribution d'une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

d'attribuer une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au bénéfice de l'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets d'un montant de 5 000 € dans le cadre d'une étude relative à un projet de restauration d'un corridor arboré et herbacé concernant trois communes de l'Agglomération : Bailly, Fontenay-le-Fleury et Rennemoulin.

- 2017-10-12: Attribution d'une subvention exceptionnelle de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au profit de l'association du Conservatoire de musique de Bougival.

 Avenant n° 1 de régularisation et complément à la convention de partenariat.
 - 1) de modifier l'affectation de la subvention de 100 390 € attribuée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association du Conservatoire de Bougival par la délibération n° 2017-06-09 du 26 juin 2017, suite à la fin de la mise à disposition d'un agent de la ville de Bougival au profit de l'Association ;
 - 2) de verser un complément exceptionnel de subvention d'un montant de 20 333 € au profit de ladite association pour régularisation ;
 - d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat en résultant et tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 11 octobre 2017.

Le Président.

(signé)

François DE MAZIERES
Maire de Versailles

Décisions prises par le Président et le Bureau sur le fondement de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

- 2017 06 18 Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Versailles Habitat d'un montant de 560 889 € pour l'opération de 7 logements sociaux de type PLAI et PLUS située sur la commune de Versailles.
- 2017 06 19 Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Versailles Habitat d'un montant de 5 658 954 € pour l'opération de 48 logements sociaux de type PLAI et PLUS située sur la commune des Loges-en-Josas.
- 2017 06 20 Fonds de concours d'investissement de 10 € par habitant aux communes non bénéficiaires de la 2^{ème} phase du schéma directeur de vidéoprotection.

 Attribution d'un fonds de concours de 291 970 € à la commune du Chesnay.
- 2017 06 21 Fonds de concours de 1 312 416 € à la commune de Vélizy-Villacoublay destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2017.
- 2017 06 22 Fonds de concours d'investissement de la part communale restante sur l'ensemble des dépenses de vidéoprotection.

 Attribution d'un fonds de concours de 154 685 € à la commune de la Celle-Saint-Cloud.
- 2017 06 23 Attribution d'un mandat spécial à M. Claude Jamati, vice-président en charge des transports, pour la journée thématique sur les nouvelles opportunités du stationnement les 29 et 30 mars 2017.
- 2017 06 24 Evolution de remboursement de charges aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et partenariat dans le cadre de la compétence « équipements culturels et sportifs ». Avenant n°2 à la convention de remboursement de charges avec la commune de Buc et avenant n°1 à la convention de partenariat pédagogique avec la commune de Jouy-en-Josas.
- 2017 06 25 Avenant n°2 au marché 812 468 groupement Nicollin/Sepur relatif au marché d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Gestion du haut de quai de la déchèterie de Bois d'Arcy.
- 2017 06 26 Avenant n°3 au marché 812 384, passé avec la société SACPA pour les prestations d'accueil en fourrière animale.

 Prolongation du marché du 1^{er} janvier 2018 au 25 mars 2018.
- 2017 08 01 Régie d'avances de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Ajout de dépenses autorisées par la régie.
- 2017 09 01 Commande d'une liaison en fibre optique pour Fontenay-le-Fleury auprès du syndicat mixte ouvert du département.
- 2017 09 02 Approbation du dossier de consultation des entreprises.

 Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux d'extension et de maintenance du dispositif de vidéo-protection et du réseau fibres optiques sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2017 09 03 Vidéo protection, travaux de mise en œuvre de réseaux enterrés sur le territoire communal de Versailles. Passation d'un groupement de commandes avec la Société ENEDIS, la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en vue de la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en œuvre coordonnée de travaux.
- 2017 09 04 Convention pour l'implantation de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets de la résidence Richard Migue à Versailles.
- 2017 09 05 Marché relatif au déploiement d'un service régulier local de transport public sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas.
- 2017 09 06 Politique de réduction des déchets et de développement d'une économie circulaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

 Engagement de l'Intercommunalité dans un programme d'actions des relais avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
- 2017 09 07 Groupement de commandes entre la ville de Versailles, le Centre communal d'action sociale de Versailles (CCAS), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les villes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

 Avenants n° 2 à la convention de groupement de commandes intégrant 4 villes en 2016 et n°3 intégrant l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2017 09 08 Réalisation du projet de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-volant. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Office national des forêts (ONF).
- 2017 09 09 Expérimentation d'un modèle d'Autostop connecté au sein du Plan de Mobilité de Satory Ouest dans le cadre de l'accord-cadre sur les mobilités innovantes.

 Projet OuiHop'.
- 2017 09 10 Fonds de concours à la commune de Bièvres destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2017.

MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

1. Marché n°311482.

Conservatoire à rayonnement régional, pôle musique.

Réhabilitation du bâtiment auditorium.

Lot 1B « Démolition et gros œuvre ».

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Atlante construction pour un montant maximum de 397 495 € HT (soit 476 994 € TTC) pour une durée de 21 mois à compter de la date de notification soit jusqu'au 26 mars 2019.

2. Marché n° 824483.

Etudes d'intermodalité "comités de pôles" des futures gares du Grand Paris Express : Versailles-Chantiers et Satory.

Lot n°1 "Versailles Chantiers".

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement AREP Ville/Artelia Ville & transport pour un montant maximum de 94 381,25 € HT (soit 113 257,50 € TTC) pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification soit jusqu'au 3 juillet 2019.

3. Marché n° 824484.

Etudes d'intermodalité "comités de pôles" des futures gares du Grand Paris Express : Versailles-Chantiers et Satory.

Lot n°2 "Satory".

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement AREP Ville/Artelia Ville & transport pour un montant maximum de 93 381,25 € HT (soit 102 750 € TTC) pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification soit jusqu'au 3 juillet 2019.

4. Marché n° 824485.

Mise à jour des données économiques des établissements du territoire de Versailles Grand Parc. Marché à bons de commande conclu suite à une procédure adaptée avec la société Altares D&B pour un montant minimum annuel de 3 250 € TTC et pour un montant maximum annuel de 12 500 € TTC, pour une durée de 4 ans jusqu'au 30 juin 2021.

5. Marché n°311486.

Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, pôle musique.

Réhabilitation du bâtiment auditorium.

Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC).

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Conpas coordination pour un montant de 29 052 € HT (soit 34 862,40 € TTC) pour une durée de 25 mois à compter de la date de notification soit jusqu'au 20 août 2019.